

Envoi par courriel et par télécopieur : 819 763-3493

Québec, le 23 mars 2009

Monsieur Jean Iracà
Chef du Service des inventaires et du plan
Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministère des Transports du Québec
80, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
jean.iraca@mtq.gouv.qc.ca

Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Questions de la commission d'enquête en date du 23 mars 2009

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes.

1. Y a-t-il actuellement un risque d'effondrement de la route 117 en raison de la présence de galeries et d'anciens chantiers souterrains à l'est de la ville de Malartic, dans le secteur de l'entrée de l'ancienne mine East Malartic ? Si tel est le cas, quelles mesures devraient être prises ?
2. Il a été mentionné au cours de l'audience publique que le rabattement de la nappe d'eau souterraine qui serait occasionné par le pompage de l'eau dans la fosse d'extraction projetée pourrait créer une instabilité et ainsi augmenter le risque d'effondrement des galeries et des chantiers souterrains (DT2, p. 76 et 77). Quel est l'avis du Ministère quant aux risques qui seraient ainsi encourus pour la route 117 ? Est-ce que des mesures particulières devraient être prévues ?
3. Il a été mentionné au cours de l'audience publique qu'une entente allait être signée avec la Ville de Malartic pour effectuer des travaux d'amélioration du chemin du Lac-Mourier afin de rendre sécuritaire le transport lourd vers les installations de la mine (DT4, p. 114). En quoi consisteraient ces travaux ?

...2

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 30 mars prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience publique qui se tiendra à compter du 14 avril 2009 à Malartic.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, reading "Anne Lacoursière". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Lacoursière" clearly distinguishable.

Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission